



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



PROJET DE RÈGLEMENT N° 183-03-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 mars 2026, le projet de règlement N° 183-03-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement N° 183-03-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19 h 00, à l'hôtel de ville situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville à Frelighsburg;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville à Frelighsburg, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://frelighsburg.ca/>.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier